Décision 08-D-03 du 21 février 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par la Fédération Nationale des Gîtes de France et le réseau Bienvenue à la ferme

Posted on: 25 février 2008 | Secteur(s) :

TOURISME / HÔTELLERIE / RESTAURATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie et des Finances
Dispositif(s)	Pratique établie Sanctions pécuniaires
Entreprise(s) concernée(s)	Fédération Nationale des Gîtes de France (FNGDF), Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA)

Lire

le texte intégral de la décision

274.26 Ko